



**AUDIENCE DE LA
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

Objet :

Demande d'ajustement des prix de détail du lait de consommation

à compter du 1^{er} septembre 2022

Mémoire conjoint

Agropur coopérative laitière et le Conseil des industriels laitiers du Québec

Le 15 juillet 2022

Table des matières

Introduction.....	3
Annonce de la CCL	3
Résultat de la formule d’ajustement des « autres coûts »	4
Analyse des facteurs économiques pertinents pour les laiteries.....	4
1. Augmentation du coût de la main-d’œuvre.....	5
2. Les indices pour les principaux postes de dépenses des laiteries explosent	5
3. Le pouvoir d’achat des consommateurs	6
La demande des laiteries.....	8
CONCLUSION	10
Annexe 1 – Grille de prix minimums et maximums au détail avec une variation du prix de lait à la ferme et des autres coûts de 5 %	11
Annexe 2 – Communiqué de la CCL.....	12

Introduction

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) tiendra une séance publique le 15 juillet 2022 concernant la demande d'ajustement de la grille de prix du lait de consommation pour le 1^{er} septembre 2022. Cette demande fait suite à l'annonce de la Commission canadienne du lait (CCL) en date du 21 juin dernier sur la hausse du prix du lait à la ferme.

Cette augmentation du prix du lait à la ferme s'inscrit dans un contexte exceptionnel. Cette annonce se fait en milieu d'exercice et s'additionne à l'augmentation accordée en février 2022, et est causée par la spirale inflationniste observée depuis le début de la pandémie qui se poursuit et touche l'ensemble de l'économie et le secteur laitier n'y échappe pas.

Ce mémoire conjoint d'Agropur coopérative laitière (Agropur) et du Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) présente la demande des laiteries pour l'ajustement de la grille de prix de détail du lait de consommation pour le 1^{er} septembre 2022, ainsi que les éléments qui supportent cette demande.

Annonce de la CCL

La Commission canadienne du lait (CCL) a publié un communiqué le 21 juin 2022 annonçant une hausse du prix du lait à la ferme de 1,92 \$ l'hectolitre pour le 1^{er} septembre 2022. Cette situation exceptionnelle de hausse du prix du lait à la ferme en milieu d'année est octroyée aux producteurs de lait afin de les aider à faire face à la situation inflationniste actuelle qui fait grimper les prix de plusieurs intrants depuis août 2021, dont les aliments pour animaux (+22 %), l'énergie (+55 %) et les engrais (+45 %).

Cette hausse du prix aura pour effet d'augmenter de 2,5 % en moyenne le coût du lait utilisé pour fabriquer des produits laitiers comme le lait, le yogourt, le fromage et le beurre destinés aux secteurs du détail et de la restauration.

Les autorités provinciales et les mises en commun doivent entériner cette décision dans les prochains jours. Celle-ci aura un impact sur les grilles de prix des classes de lait payé par les transformateurs laitiers. Il est attendu que le prix du lait en classe 1 pour la fabrication de lait de consommation au Québec passera de :

- 1^{er} février 2022 : 9,7377 \$/kg de matière grasse
81,11 \$/hl de solides non-gras (SNG)
- 1^{er} septembre 2022 : 9,9884 \$/kg de matière grasse
82,04 \$/hl de solides non-gras (SNG)

Dans sa décision, la CCL a ajusté la marge de la fabrication du beurre de 2,5 %. Nous considérons que cet ajustement est nettement insuffisant pour permettre aux laiteries de faire face à l'accroissement de leurs coûts d'opération depuis la dernière augmentation des prix. Les prochaines sections du présent mémoire en feront la démonstration.

Résultat de la formule d'ajustement des « autres coûts »

La Régie utilise depuis plusieurs années une formule d'ajustement des coûts autres que le lait pour ajuster la grille de prix au détail. Cette formule d'ajustement des « autres coûts » n'a pas été utilisée pour l'indexation des prix de détail du lait de consommation au 1^{er} février 2022. En réponse à la demande des laiteries, la Régie a plutôt décrété un ajustement des « autres coûts » de 5 %.

Or, si la Régie décidait d'appliquer le résultat partiel de la formule pour le 1^{er} septembre à venir, le résultat de celle-ci accorderait une augmentation des « autres coûts » de 3,23 %, soit le résultat de la formule mise à jour moins l'augmentation accordée au 1^{er} février dernier (5 %).

INDEXATION DU PRIX DE DÉTAIL DU LAIT DE CONSOMMATION - 1^{er} septembre 2022 Estimation en juin 2022

RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA FORMULE D'AJUSTEMENT DES AUTRES COÛTS DE LA RMAAQ

Variation des indices par rapport à la dernière période utilisée pour ajuster les autres coûts

Indice	Variation	Poids relatif	Résultats pondérés
IPC Qc	7,73 %	30 %	2,32 %
RDM	6,67 %	30 %	2,00 %
IPI, pr. Laitiers	9,76 %	40 %	3,91 %
Facteur d'ajustement « autres coûts »			8,23 %

Source : Statistique Canada, Tableaux CANSIM : 18-10-0266-01, 36-10-0112-01, 17-10-0009-01 et 18-10-0004-01. Les dates utilisées pour le calcul sont d'octobre 2019 à septembre 2020, comparées à octobre 2021 à mai 2022.

Comme il sera discuté dans le présent mémoire, une hausse de 3,23 % est nettement insuffisante considérant la pression inflationniste subie par les laiteries.

Analyse des facteurs économiques pertinents pour les laiteries

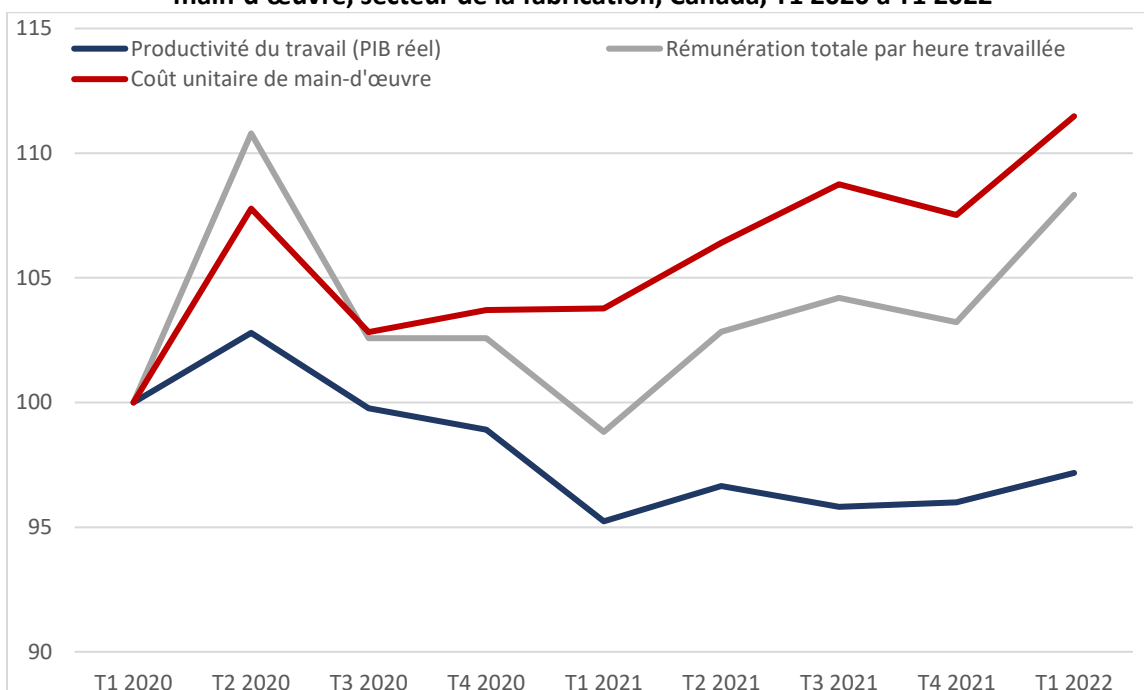
Lors des audiences de la RMAAQ en vue de l'ajustement de la grille de prix du lait de consommation pour le 1^{er} février 2022, Agropur et le CILQ ont mis l'accent sur les circonstances extraordinaires découlant de la situation inflationniste hors du commun. Différents indicateurs représentatifs des coûts de transformation avaient été présentés pour appuyer la demande visant à suspendre l'application de la formule d'indexation des « autres coûts ».

Depuis, force est de constater que la situation inflationniste perdure. Les laiteries subissent toujours des hausses plus que significatives de leurs coûts. Plusieurs indicateurs montrent même que les hausses subies par les laiteries se sont accélérées depuis les derniers mois.

1. Augmentation du coût de la main-d'œuvre

L'inflation s'est bien installée dans l'économie et la pression sur les dépenses en main-d'œuvre est forte¹. Cette pression est alimentée par la rareté de la main-d'œuvre et des augmentations salariales pour faire face à l'inflation. Ce contexte mène à des hausses de salaire plus importantes que la productivité et engendre des pressions inflationnistes plus durables². La figure 1 ci-dessous indique que l'augmentation de la rémunération totale est supérieure à celle de la productivité du travail dans le secteur de la fabrication. Entre le dernier trimestre de 2021 et le premier de 2022, la rémunération totale et la productivité ont augmenté respectivement de 5 % et 1,2 %. Le coût unitaire de la main-d'œuvre³ a donc augmenté de 3,7 % lors de la même période, ce qui vient affecter un poste de dépense important pour les laiteries.

Figure 1 : Évolution de la productivité du travail, de la rémunération et du coût unitaire de la main-d'œuvre, secteur de la fabrication, Canada, T1 2020 à T1 2022



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 36-10-0207-01 : Indices de la productivité du travail et des mesures connexes, selon les industries du secteur des entreprises, désaisonnalisées.

2. Les indices pour les principaux postes de dépenses des laiteries explosent

En plus de l'augmentation du prix du lait à la ferme, les laiteries doivent aussi composer avec des hausses faramineuses sur les intrants. Pour illustrer ces hausses, nous avons calculé la variation

¹ À défaut de données spécifiques et fiables du secteur laitier sur la rémunération de la main-d'œuvre, nous avons utilisé les données du secteur de la fabrication générale pour illustrer l'évolution du coût de la main-d'œuvre pour les laiteries.

² Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, avril 2022 (<https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2022/04/rpm-2022-04-13.pdf>)

³ Le coût unitaire de main-d'œuvre est calculé à partir du ratio du PIB réel par heure travaillée sur la rémunération horaire. L'indice augmente lorsque la rémunération s'accroît plus rapidement que la productivité du travail. Il est fréquemment utilisé pour mesurer les pressions inflationnistes dues à la croissance des salaires.

des indices moyens entre la période d’octobre 2020 à septembre 2021 et celle d’octobre 2021 à mai 2022. Du côté de l’énergie, l’indice des prix des produits industriels indique une hausse vertigineuse de 48,9 %. Les indices pour les principaux emballages comme les contenants de carton et les bouteilles de plastique ont augmenté respectivement de 11,5 % et 11,8 %, alors que celui des pellicules de plastique a augmenté de 19,3 %. Quant à l’indice du transport des marchandises par camion, on observe une augmentation de près de 12 %. Le tableau 1 suivant consolide toutes ces variations.

Tableau 1 : Variation des principaux postes de dépenses pour les laiteries, Canada, huit derniers mois

Poste de dépenses	Variation (%)
IPPI - Sacs en plastique	1,01 %
IPPI - Contenants en carton	11,53 %
IPPI - Bouteilles en plastique	11,79 %
IPPI - Pellicules de plastique pour emballage	19,26 %
IPPI - Produits énergétiques et du pétrole	48,94 %
Transport de marchandises par camion	11,35 %

Notes : Les données les plus récentes pour le transport [4841] datent de mars 2022. Les variations sont donc basées sur la période allant d’octobre 2021 à mars 2022.

Sources : Statistique Canada, Tableaux CANSIM : 18-10-0266-01, 18-10-0043-01 et 18-10-0004-01.

Ces récentes augmentations font en sorte que les indices s’éloignent significativement de la tendance pré-pandémique et que la spirale inflationniste est toujours en progression. Nous anticipons que la tendance présentée devrait se maintenir. D’ailleurs, les perspectives inflationnistes du plus récent rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada supportent cette hypothèse⁴. Ces tendances militent en faveur d’une augmentation plus élevée que le résultat de la formule présenté plus haut pour l’ajustement des autres coûts.

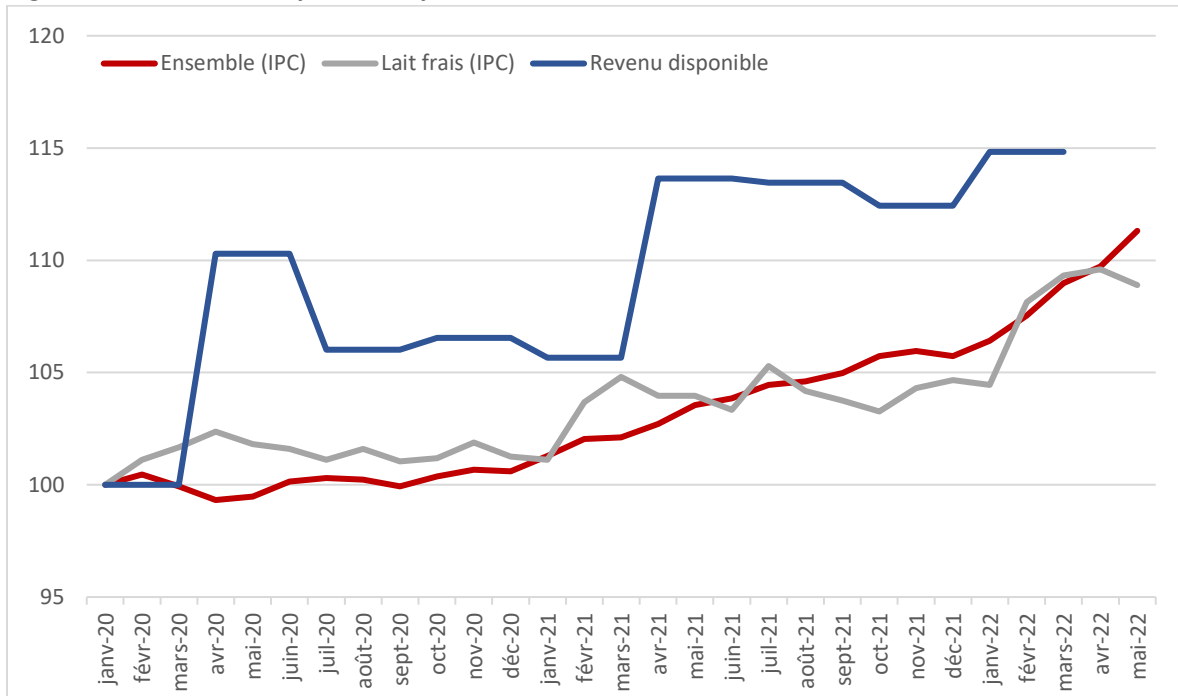
3. Le pouvoir d’achat des consommateurs

L’indexation de la grille de prix du lait tient évidemment compte de l’évolution des coûts dans l’économie générale et spécifiquement pour les entreprises spécialisées dans la transformation et la distribution du lait de consommation. Elle tient également compte de la capacité de payer des consommateurs.

Nous constatons que les consommateurs québécois ont préservé leur pouvoir d’achat alors que l’indice des prix pour le lait frais suit essentiellement l’indice général des prix depuis le début de la pandémie, tel qu’illustré dans la figure 3. Plus récemment, les indices démontrent que le prix du lait de consommation a augmenté moins rapidement que l’indice général des prix, et ce, en incluant la hausse du prix du lait de consommation en vigueur depuis le mois de février dernier.

⁴ *Op. cit.* note 1 (voir graphique 17 dans le document).

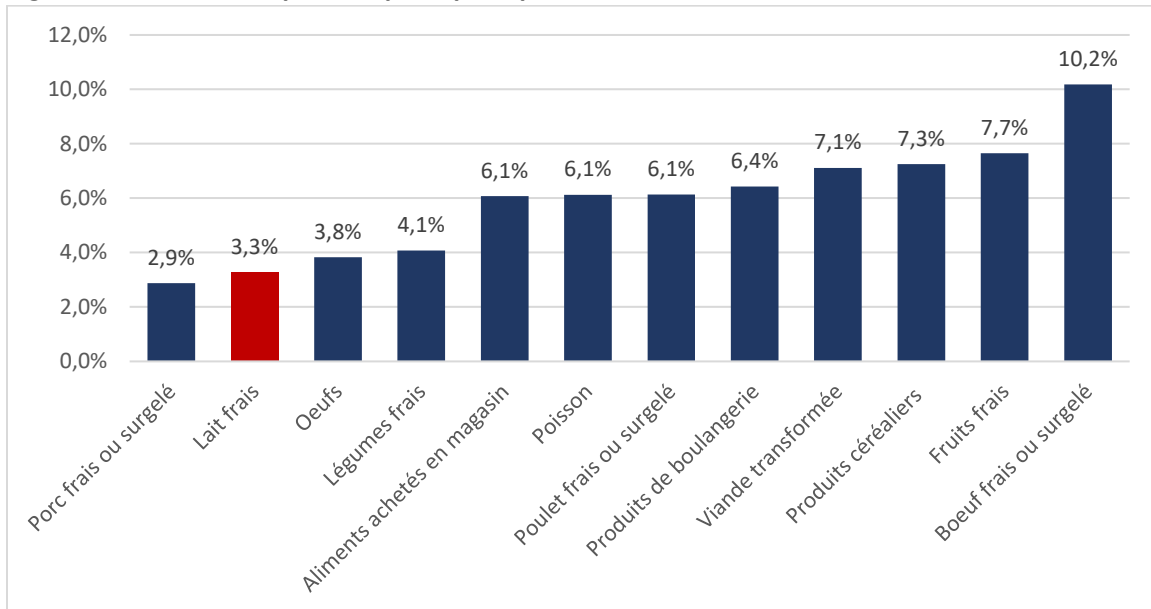
Figure 2 : Évolution des prix et du pouvoir d'achat des Québécois, 2020-2022



Sources : Institut de la statistique du Québec, Compte des ménages, données désaisonnalisées au taux annuel, Québec, 1981-2022; Statistique Canada, Tableau CANSIM : 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonné.

De surcroît, la comparaison des prix pour différents biens alimentaires essentiels au Québec démontre que le lait de consommation demeure très accessible tel qu'illustré par la figure 3 qui suit. En effet, les données indiquent que l'augmentation du prix du lait a été inférieure à l'ensemble des produits alimentaires achetés en magasin ainsi qu'à celle pour des biens comme le bœuf, les produits céréaliers et les fruits frais.

Figure 3 : Variation de prix des principaux produits alimentaires, Québec, 2020 à 2022



Notes : Nous avons calculé la variation des indices moyens entre la période d'octobre 2020 à septembre 2021 et celle d'octobre 2021 à mai 2022.

Sources : Statistique Canada, Tableau CANSIM : 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé.

Les données présentées dans cette section indiquent que le lait de consommation a subi de moins fortes hausses que les autres produits depuis la dernière séance tenue par la Régie qui a mené à l'ajustement de février. On observe également que le revenu disponible des consommateurs évolue plus rapidement que l'indice des produits laitiers pendant la période observée.

La demande des laiteries

Dans le précédent mémoire conjoint en vue de l'indexation de la grille de prix de février 2022, nous avons souligné que la formule des « autres coûts » fonctionnait bien en période de stabilité économique et que ceci avait été confirmé lors de l'analyse des coûts de la filière de 2015. Nous avons aussi démontré que le fondement méthodologique de la formule faisait en sorte que dans des circonstances extraordinaires, comme nous l'observons présentement en période de spirale inflationniste, la formule des « autres coûts » captait la croissance des coûts des laiteries à un rythme insuffisant pour refléter l'évolution des coûts réels subits par ces dernières.

Les données présentées précédemment démontrent que nous sommes encore dans une période d'intense inflation où les coûts des laiteries augmentent considérablement. Nous sommes donc encore dans une période instable où nous savons que notre formule d'ajustement des « autres coûts » ne capte pas suffisamment rapidement la croissance des coûts des laiteries.

La formule d'ajustement des « autres coûts » est bâtie pour calculer des ajustements annuels. Elle s'applique plus difficilement pour des ajustements de mi-année ce qui, à notre sens, est un autre argument qui milite pour une suspension de l'application de la formule des « autres coûts » par la RMAAQ pour le 1^{er} septembre qui vient.

Les données économiques présentées dans la figure 1 et, tout particulièrement dans le tableau 1, indiquent l'augmentation des coûts réels avec lesquels les laiteries doivent composer

actuellement. Ces données ne donnent malheureusement pas une indication de l'augmentation globale des coûts subits par les laiteries. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur un indice développé par nos collègues de l'Association des transformateurs laitiers du Canada qui permet d'estimer l'évolution globale des coûts des transformateurs laitiers au Canada. Cet indice a été développé en tenant compte de la structure des coûts des entreprises de transformation laitière au Canada. Cet indicateur n'a pas été développé spécifiquement pour suivre l'évolution des coûts des laiteries, mais constitue quand même un bon indicateur, selon nous, pour évaluer la croissance des coûts subits par ces dernières depuis le dernier ajustement de prix du lait. Le tableau 2 présente le résultat de cet indice.

Tableau 2 : Évolution des indices pour les intrants pertinents des transformateurs laitiers

	IPPI - Produits industriels	IPPI - Énergie	IPPI - Matériaux d'emballage et contenants	IPPI - Machinerie de fabrication	Salaire horaire moyen (\$) dans la fabrication de produits laitiers (incluant temps supplémentaire)	Variation des coûts dans l'industrie de transformation laitière
Poids	15 %	15 %	15 %	15 %	40 %	
Indice octobre 2020 à septembre 2021	109,28	95,57	108,47	102,27	39,95	78,32
Indice octobre 2021 à mai 2022	123,93	142,34	121,88	107,09	41,29	90,8
% variation	13,41%	48,94%	12,36%	4,71%	3,35%	15,93%

Sources: Statistics Canada. Table 14-10-0209-01 Average hourly earnings (including overtime) for salaried employees, by industry, monthly, unadjusted for seasonality; Statistics Canada. Table 18-10-0266-01 Industrial product price index, by product, monthly

Compilation par l'Association des transformateurs laitiers du Canada

Ce tableau nous indique que les coûts des transformateurs laitiers ont augmenté de plus de 15 % depuis l'automne dernier.

Ces résultats de mi-année sont très élevés et préoccupent les laiteries à deux égards : ce sont d'importants coûts que les laiteries doivent tenter de récupérer en partie sur le marché parce qu'ils sont insoutenables; par contre, les laiteries sont préoccupées par l'impact d'une trop grande augmentation du prix du lait sur les ventes.

Devant ce dilemme, les laiteries croient qu'une augmentation identique à celle décrétée par la RMAAQ pour l'augmentation du 1^{er} février 2022, soit **5 %**, serait une avenue raisonnable qui permettrait aux laiteries de recouvrir une partie de l'accroissement de leurs coûts sans trop hypothéquer le pouvoir d'achat des consommateurs et qui demeurerait dans une zone d'ajustement inférieure à ce que l'on observe avec plusieurs autres denrées alimentaires.

Sur la base de ce qui précède, Agropur et le CILQ demandent en conséquence formellement à la RMAAQ :

- a) D'ajuster la portion des « autres coûts » prévue dans le prix de détail du lait de consommation de 5 % afin de permettre aux laiteries de couvrir une partie de la croissance des coûts auxquels elles font face depuis la dernière augmentation du prix de détail du lait de consommation;
- b) D'ajuster la portion « coût du lait » prévue dans le prix de détail du lait de consommation selon l'annonce de la CCL qui a été publiée le 21 juin dernier.

CONCLUSION

Les éléments présentés dans le cadre de ce mémoire font état d'une forte pression inflationniste subie par les laiteries du Québec. En effet, les augmentations observées depuis le mois d'octobre 2021 démontrent que la croissance des coûts pour plusieurs postes de dépenses des laiteries s'accélère, alors que d'autres sont tout aussi élevés comparativement à l'année précédente. Cette tendance mine la situation financière des laiteries et génère beaucoup d'inquiétudes dans l'industrie. Nous avons aussi démontré que le lait de consommation demeure accessible pour les consommateurs québécois et que les augmentations sont beaucoup plus faibles comparativement aux autres denrées de base. Ainsi, notre demande d'augmentation de 5 % des « autres coûts » nous apparaît être un minimum pour assurer la viabilité financière des laiteries en ces temps difficiles, sans pour autant affecter significativement le pouvoir d'achat des consommateurs québécois.

Nous vous remercions de l'opportunité que vous nous avez offert de vous présenter nos demandes d'ajustements de la grille de prix du lait de consommation au 1^{er} septembre 2022. Nous vous remercions également de l'attention que vous porterez notre demande.

Annexe 1 – Grille de prix minimums et maximums au détail avec une variation du prix de lait à la ferme et des autres coûts de 5 %

CALCULS SELON LA FORMULE DE LA RÉGIE DE LA VARIATION DES PRIX MINIMUMS ET MAXIMUMS AU DÉTAIL AU 1er Septembre 2022 SELON L'ÉVOLUTION DES PRIX AUX PRODUCTEURS ET DES AUTRES COÛTS QUE LE LAIT BASÉS SUR LES PRIX MAXIMUMS															
NOTE: LES CALCULS SONT BASÉS SUR LA VARIATION DU PRIX DU LAIT AUX PRODUCTEURS ET UNE AUGMENTATION DES AUTRES COÛTS QUE LE LAIT DE 5%, BASÉE SUR LES PRIX MAXIMUMS															
M.G. en % et format	PRIX MAXIMUMS AU 31/08/2022			CALCULS DES PRIX MAXIMUMS AU DÉTAIL AU 01/09/2022						PRIX MINIMUMS AU DÉTAIL AU 01/09/2022			PRIX MIN ET MAX À DOMICILE AU 01/09/2022		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	coût du lait au 31/08/2022	autres coûts au 31/08/2022 (basés sur prix maximums)	prix MAX Régie au 31/08/2022	augmentation du coût du lait au 01/09/2022	coût du lait au 01/09/2022	5 % des autres coûts 1er septembre 2022 basés sur les prix MAXIMUMS	autres coûts au 01/09/2022	PRIX MAXIMUMS AU 01/09/2022	Hausse \$/L	Écart 2022 entre prix min. et prix max	prix MIN AU 01/09/2022	Écart 2022 entre prix détail et prix domicile	prix MIN domicile	prix MAX domicile	
3,25%															
1 litre	1,1377 \$	1,0318 \$	2,17 \$	0,0177 \$	1,1554 \$	0,0516 \$	1,0833 \$	2,2388 \$	2,24 \$	0,069 \$	2,08 \$	0,08 \$	2,16 \$	2,32 \$	
1,5 litre	1,7066 \$	1,5475 \$	3,25 \$	0,0265 \$	1,7331 \$	0,0774 \$	1,6249 \$	3,3580 \$	3,36 \$	0,069 \$	3,12 \$	0,10 \$	3,21 \$	3,45 \$	
2 litres	2,2735 \$	2,0081 \$	4,28 \$	0,0354 \$	2,3108 \$	0,1004 \$	2,1068 \$	4,4193 \$	4,42 \$	0,068 \$	4,10 \$	0,11 \$	4,21 \$	4,53 \$	
4 litres	4,5509 \$	3,6846 \$	8,24 \$	0,0707 \$	4,6216 \$	0,1842 \$	3,6688 \$	8,4905 \$	8,49 \$	0,064 \$	7,85 \$	0,22 \$	8,07 \$	8,71 \$	
2,00%															
1 litre	1,0127 \$	1,0655 \$	2,08 \$	0,0145 \$	1,0272 \$	0,0533 \$	1,1188 \$	2,1460 \$	2,15 \$	0,068 \$	1,99 \$	0,08 \$	2,07 \$	2,23 \$	
1,5 litre	1,5190 \$	1,5981 \$	3,12 \$	0,0217 \$	1,5407 \$	0,0799 \$	1,6780 \$	3,2188 \$	3,22 \$	0,068 \$	2,98 \$	0,10 \$	3,07 \$	3,31 \$	
2 litres	2,0254 \$	2,0758 \$	4,10 \$	0,0289 \$	2,0543 \$	0,1038 \$	2,1796 \$	4,2340 \$	4,23 \$	0,066 \$	3,91 \$	0,11 \$	4,02 \$	4,34 \$	
4 litres	4,0508 \$	3,8342 \$	7,89 \$	0,0579 \$	4,1086 \$	0,1917 \$	4,0260 \$	8,1346 \$	8,13 \$	0,062 \$	7,49 \$	0,22 \$	7,71 \$	8,35 \$	
1,00%															
1 litre	0,9119 \$	1,0744 \$	1,99 \$	0,0119 \$	0,9238 \$	0,0537 \$	1,1281 \$	2,0519 \$	2,05 \$	0,066 \$	1,89 \$	0,08 \$	1,97 \$	2,13 \$	
1,5 litre	1,3679 \$	1,6116 \$	2,98 \$	0,0178 \$	1,3857 \$	0,0806 \$	1,6921 \$	3,0778 \$	3,08 \$	0,066 \$	2,84 \$	0,10 \$	2,93 \$	3,17 \$	
2 litres	1,8238 \$	2,0933 \$	3,92 \$	0,0237 \$	1,8476 \$	0,1047 \$	2,1980 \$	4,0456 \$	4,05 \$	0,064 \$	3,73 \$	0,11 \$	3,84 \$	4,16 \$	
4 litres	3,6476 \$	3,8828 \$	7,53 \$	0,0475 \$	3,6951 \$	0,1941 \$	4,0770 \$	7,7721 \$	7,77 \$	0,060 \$	7,13 \$	0,22 \$	7,35 \$	7,99 \$	
0,00%															
1 litre	0,8111 \$	1,0967 \$	1,91 \$	0,0093 \$	0,8204 \$	0,0548 \$	1,1515 \$	1,9719 \$	1,97 \$	0,064 \$	1,81 \$	0,08 \$	1,89 \$	2,05 \$	
1,5 litre	1,2167 \$	1,6449 \$	2,86 \$	0,0139 \$	1,2306 \$	0,0822 \$	1,7271 \$	2,9577 \$	2,96 \$	0,064 \$	2,72 \$	0,10 \$	2,81 \$	3,05 \$	
2 litres	1,6223 \$	2,1518 \$	3,77 \$	0,0186 \$	1,6408 \$	0,1076 \$	2,2594 \$	3,9002 \$	3,90 \$	0,063 \$	3,58 \$	0,11 \$	3,69 \$	4,01 \$	
4 litres	3,2445 \$	3,9859 \$	7,23 \$	0,0371 \$	3,2816 \$	0,1993 \$	4,1852 \$	7,4668 \$	7,47 \$	0,059 \$	6,83 \$	0,22 \$	7,05 \$	7,69 \$	
			1+2	5-1	2 x % variation	6+2	7+5	7+5 arrondi			9-11		12+13	14+11	
Variation du prix du lait aux producteurs:				3,78 \$											
Prix du kilo de m.g. au 1er février 2022				9,7377 \$											
Variation du prix du kilo de m.g. au 1er septembre 2022				0,2507 \$											
Prix du kilo de m.g. au 1er septembre 2022				9,9884 \$											
				2,57%											
Colonne 1 et 5 - Formule pour déterminer le coût du lait: (pds en kg d'un litre de lait X le % de gras du lait X le prix du kg de gras) + le prix au litre des solides non gras															
Coût 2018 1er septembre 1 litre 3,25%: (1,032 X 3,25% X 8,0726\$) = 0,2706\$ + 0,7676\$ = 1,0382\$															
Variation des autres coûts (INDICE COMPOSÉ: IPC QUÉBEC 30% IPI FABR LAIT Canada . 40% REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES Canada 30%)															
Facteurs de densité:		3,25%	1,032	kg/l											
		2,00%	1,035	kg/l											
			1,00%	1,035	kg/l										
			0,00%	1,04	kg/l										
Note: A la colonne 13, pour obtenir les prix minimums domicile, les écarts à ajouter aux prix minimums détaillés sont respectivement pour chaque format de 0,08\$ - 0,10 \$, 0,11\$ et 0,22\$. Prix des régions II et III: région II, ajouter respectivement pour chacun des formats, 0,06 \$, 0,09 \$, 0,12 \$ et 0,20 \$ aux prix de la région I. Pour la région III, ajouter, 0,27 \$, 0,41 \$ 0,53 \$ et 1,04 \$. Pour la région IV, ajouter, 0,29 \$, 0,43 \$ 0,55 \$ et 1,06 \$															

Annexe 2 – Communiqué de la CCL

Hausse du prix du lait à la ferme

OTTAWA, le 21 juin 2022

Hausse à venir des prix du lait à la ferme

Le 27 mai 2022, les Producteurs laitiers du Canada ont demandé à la Commission canadienne du lait (CCL) de revoir le prix que reçoivent les producteurs pour leur lait à la lumière du taux d'inflation actuel.

Un important aspect du mandat de la CCL consiste à permettre aux producteurs de lait efficaces d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement. La CCL a donc accepté d'examiner la demande et de déterminer s'il est justifié de hausser le prix avant l'année prochaine.

Après avoir examiné les renseignements présentés, y compris des données économiques et les résultats des consultations tenues auprès des intervenants, la CCL recommande que le 1^{er} septembre 2022, le prix du lait à la ferme soit augmenté de 1,92 \$ l'hectolitre (soit, moins de 2 cents le litre). Cette hausse du revenu des producteurs compensera en partie les coûts de production qui grimpent en raison de l'inflation. Les coûts associés aux aliments pour animaux, à l'énergie et aux engrais ont particulièrement été touchés et ont augmenté de 22 %, de 55 % et de 45 % respectivement depuis août 2021. L'automne prochain, lors de l'examen régulier des prix, le rajustement du 1^{er} septembre sera déduit de tout rajustement pour le 1^{er} février 2023.

Dans sa prise de décision, la CCL a pris en compte les répercussions possibles de toute hausse de prix sur le consommateur et sur la demande. Les produits laitiers nutritifs doivent demeurer abordables pour les familles canadiennes. De plus, les revenus des producteurs se sont améliorés dans les derniers mois, en partie en raison de la hausse des prix du lait du 1^{er} février dernier et en partie grâce à l'augmentation des prix mondiaux qui touche une partie non négligeable du lait vendu par les fermiers sur le marché canadien.

Ce rajustement augmentera de 2,5 % en moyenne le coût du lait utilisé pour fabriquer des produits laitiers comme le lait, la crème, le yogourt, le fromage et le beurre destinés aux secteurs du détail et de la restauration. Cette augmentation sera reflétée dans le prix des classes de lait selon un ratio de 60% pour la matière grasse et 40% sur les autres composants du lait. L'incidence nette de ce rajustement sur les consommateurs dépendra aussi de facteurs comme les coûts de transport, de distribution et de conditionnement dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le prix versé au fermier ne représente qu'une partie du prix que paie le consommateur.

Dans les cinq dernières années, l'indice des prix à la consommation pour les produits laitiers a augmenté de 7,7 %. En comparaison, l'indice pour la viande a crû de 14 %, celui pour les œufs, de 21 % et celui pour le poisson, de 32 %.

La CCL remercie les intervenants suivants d'avoir présenté leur point de vue ainsi que les répercussions qu'un rajustement de prix aurait sur leur secteur : les Producteurs laitiers du Canada, l'Association des transformateurs laitiers du Canada, l'Association canadienne des consommateurs, le Conseil canadien du commerce de détail, la Fédération canadienne des épiciers indépendants et Restaurants Canada.

Les nouveaux prix du lait à la ferme deviendront officiels lorsque les autorités provinciales les auront approuvés au plus tard à la mi-juillet 2022.

